

COMMUNE D'HABERE-LULLIN

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 NOVEMBRE 2025

La réunion s'est tenue en session ordinaire, jeudi 20 novembre 2025, au lieu habituel des séances du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la présidence de M. Laurent DESBIOLLES.

Etaient présents : Thierry BERTHOUBE, Aurélie DELIEUTRAZ, Laurent DESBIOLLES, Yvette DURET-GUIMET, David DUVILLARET, Virginie MARTH, Stéphane NOVEL, Thierry OGEL et Séverine VAUDAUX.

Étaient excusés : Florent BAUD, Karine LAB (pouvoir à Yvette DURET-GUIMET), Marc MATHIEU, Catherine MOUNIÉ (pouvoir à Thierry BERTHOUBE) et Bernard VILLARET.

Date de convocation : 13 novembre 2025

Ouverture de séance : 20 h 00

Clôture de séance : 22 h 30

Le Conseil Municipal nomme, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Thierry OGEL comme secrétaire de séance et Mme Magali DONCQUE, Attachée Territoriale, comme auxiliaire.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et fait part de l'ordre du jour.

Ordre du jour :

- Adoption du procès-verbal précédent ;
- Convention de partenariat avec une jeune sportive de haut-niveau - saison 2025-2026 ;
- Elections municipales – gratuité du prêt des salles communales.

Le Conseil Municipal donne son accord pour l'ajout des points suivants :

- Délibération ponctuelle portant création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité ;
- Attribution d'une subvention à une association.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL PRÉCÉDENT

Le procès-verbal de la séance du 16 octobre 2025 est approuvé à l'unanimité.

COMPTE RENDU DES DÉCISIONS DANS LES DOMAINES DÉLÉGUÉS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la décision ci-après, prise dans le cadre des délégations qui lui ont été attribuées par délibération du 10 juillet 2020 : constitution d'une provision pour créances douteuses.

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC UNE JEUNE SPORTIVE DE HAUT-NIVEAU – SAISON 2025-2026 (N° 36)

Monsieur le Maire rappelle que ce sujet a été évoqué lors de la dernière séance du conseil municipal.

La Commune d'Habère-Lullin souhaite soutenir ses sportifs de haut niveau sous forme d'une aide financière. Ceci afin de leur permettre de pratiquer leur sport dans les meilleures conditions tout au long de la saison.

Présentement il s'agit de soutenir une jeune biathlète pour la saison 2025-2026. Le montant de l'aide serait de 500 €.

Au vu de ces éléments, le Conseil Municipal et à l'unanimité :

- Se prononce pour le soutien d'une jeune sportive de haut-niveau, résidente de la commune;
- Approuve une aide financière individuelle pour la saison 2025-2026 ;
- Fixe le montant de cette aide à 500 € ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

ÉLECTIONS MUNICIPALES – GRATUITÉ DU PRÊT DES SALLES COMMUNALES (N° 37)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à l'occasion des élections municipales qui vont avoir lieu en 2026, se pose la question du prêt des salles municipales pour l'organisation des réunions politiques.

Monsieur le Maire précise que c'est la même salle qui doit être mise à disposition des candidats.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Accepte que la grande ou la petite salle du foyer rural d'Habère-Lullin, si elle est disponible, soit mise gratuitement à la disposition des candidats ou leurs représentants qui en font la demande à l'occasion des élections municipales.

DÉLIBÉRATION PONCTUELLE PORTANT CRÉATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE À UN BESOIN LIÉ À UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITÉ (N° 38)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que L. 332-23 2° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois sur une période consécutive de douze mois, renouvellement compris.

Monsieur le Maire expose également qu'il est nécessaire de prévoir le déneigement des voies publiques et des parkings ainsi que divers petits travaux. Ces tâches ne peuvent être réalisées par le seul agent permanent de la collectivité.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose de créer, à compter du 1^{er} décembre 2025, un emploi non permanent sur le grade d'adjoint technique territorial dont la durée hebdomadaire de service est de 12/35^{ème}) et de l'autoriser à recruter un agent contractuel pour une durée de 3,5 mois suite à un accroissement saisonnier d'activité d'agent technique polyvalent.

Sur la base de ces éléments, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- Décide la création à compter du 1^{er} décembre 2025 d'un emploi non permanent relevant du grade d'Adjoint Technique Territorial pour effectuer les missions de déneigement des voies publiques et des parkings ainsi que divers petits travaux, du fait de l'accroissement saisonnier d'activité ;
- Retient une durée hebdomadaire de travail égale à 12/35^{ème} ;
- Dit que l'emploi prend effet à compter du 1^{er} décembre 2025 pour une durée maximale de 3,5 mois sur une période de 4 mois ;

- La rémunération sera fixée par référence à l'indice brut 367 indice majoré 366, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités d'astreinte en vigueur ;
- La dépense correspondante est inscrite au primitif 2025 et le sera au budget primitif 2026.

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A UNE ASSOCIATION (N° 39)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de subvention exceptionnelle adressée par la MARPA la Clairière pour financer la mise aux normes d'équipements de cuisine.

Le montant du devis s'élève à 13 915,81 € TTC. Toutes les communes de la Vallée Verte ont été sollicitées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve l'attribution d'une subvention de 1 740 € à la MARPA La Clairière ;
- Dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au budget primitif 2025, imputation 65748.

POINTS DIVERS (ces échanges ont un caractère non décisionnel)

Stéphane NOVEL :

- A récemment rencontré des techniciens du SYANE au sujet du projet de travaux d'enfouissement de réseaux secs sur le secteur des Mâcherets. Ces travaux seront concomitants à la création d'un collecteur d'eaux usées par le Syndicat des eaux des Rocailles et de Bellecombe (S.R.B.). La 1^{ère} tranche devrait intervenir en 2026 ;
- A assisté avec le Maire à la réunion publique organisée le 18 novembre 2025 à Boège pour le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Cœur du Faucigny ;
- Fait le point sur les permis de construire en cours ;
- Dit que le chantier de débardage sur le secteur de l'Herpettaz est terminé. L'entreprise forestière doit finir de remettre en état les chemins et les terrains qui étaient complètement défoncés.

Virginie MARTH :

- Remercie les élus pour leur aide à l'occasion du repas des seniors. Elle est satisfaite des bons retours déjà reçus. Une réserve cependant, concerne l'animation musicale ;
- Dit que les colis du CCAS aux seniors seront prochainement préparés.

Séverine VAUDAUX :

- A assisté à l'Assemblée Générale de la crèche Badaboum dont les résultats sont positifs grâce notamment au soutien des communes ;
- A assisté au conseil d'école ;
- Dit que la commune doit reprendre les visites dans les familles dont les enfants sont en instruction à domicile. Cette procédure avait été momentanément suspendue.

Thierry BERTHOUE :

- Annonce le report de la plantation du verger compte tenu des conditions météorologiques (froid et neige) ;
- Rappelle que la collecte des sapins usagers sera renouvelée cette année.

Aurélie DELIEUTRAZ :

- Représentera la commune à la remise des diplômes du Brevet des Collèges 2025 au collège de Boège.

Yvette DURET-GUIMET :

- Fait savoir que les travaux de rénovation de la toiture de la nef de l'église sont quasi terminés. La Route Vieille sera réouverte très prochainement à la circulation. Quelques avenants sont à prévoir ainsi que le nettoyage de fin de chantier ;
- Est dans l'attente de la livraison des meubles de la cuisine du T1 des locaux Boroli ;
- Dit que le cabinet CIME va transmettre une pré-étude pour l'agrandissement du réfectoire de la cantine ;
- Est chargée de pourvoir au remplacement le micro du foyer rural pour un équipement véritablement fonctionnel.

Thierry OGEL :

- Le bulletin municipal est en cours de finalisation avant bon à tirer.
- Demande aux élus de transmettre avant fin janvier 2026 les projets d'investissement du prochain budget.

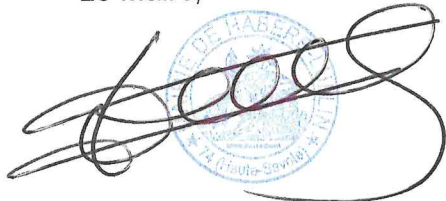
Laurent DESBIOLLES :

- Dit que les nouveaux jeux du parc ont été livrés et seront installés courant décembre ;
- Dit que la commune souhaite bien vendre les bâtiments Les Chamois/De Foucauld. Stéphane NOVEL annonce que selon la DDT le seul changement de destination possible est le logement à caractère social ;
- Propose d'organiser dans le parc une exposition extérieure des photos prises par le SM3A sur le thème de l'eau ;
- Rappelle que les élections législatives partielles auront lieu début 2026 (probablement entre mi-janvier et début février) ;
- Annonce l'organisation par la Fédération Nationale des Déportés et Internés de la Résistance (F.N.D.I.R.) d'une exposition à l'école ;
- Résume les échanges avec l'Agent Chargé de la Fonction d'Inspection (ACFI) du Centre de Gestion aux sujets des risques professionnels ;
- Dit que les illuminations de Noël commenceront fin novembre jusqu'à la fin des vacances d'hiver.

Prochaines dates

- Inauguration travaux de l'église : dimanche 14 décembre 2025 à 11 h 00 (référente Yvette DURET-GUIMET).
- Commémoration Noël 1943 : dimanche 21 décembre 2025 à 11 h 00 (référent Laurent DESBIOLLES).
- Conseil Municipal : mardi 13 janvier 2025 à 20 h 00.
- Vœux à la population : vendredi 16 janvier 2026 à 19 h 00 (référente Séverine VAUDAUX).
- Vœux au personnel : vendredi 30 janvier 2026 à 19 h 00.

Le Maire,

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official stamp. The stamp contains the text "COMMUNE DE HABSEIM" and "74 (Haut-Rhin)".

Le Secrétaire de séance,

The image shows a handwritten signature in black ink.